



Mairie de Bavans  
14 SEP. 2011  
COURRIER REÇU

SOUS - PREFECTURE  
14 SEP. 2011  
MONTBELIARD

**Décision du Maire N°22/2011**  
**Annule et remplace la Décision N°17/2011**

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

**Objet : Signature du Marché sur procédure adaptée avec la Société CLIMENT sise à VOUJEAUCOURT (25) concernant les travaux de voirie communale 2011 - rue de la Vieille Vie.**

**Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ; le seuil des marchés est fixé à 300 000 €, et à 15 000 € les avenants ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La signature du Marché cité en objet.

Montant de l'offre : 21 014,00 € HT soit 25 132,74 € TTC

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

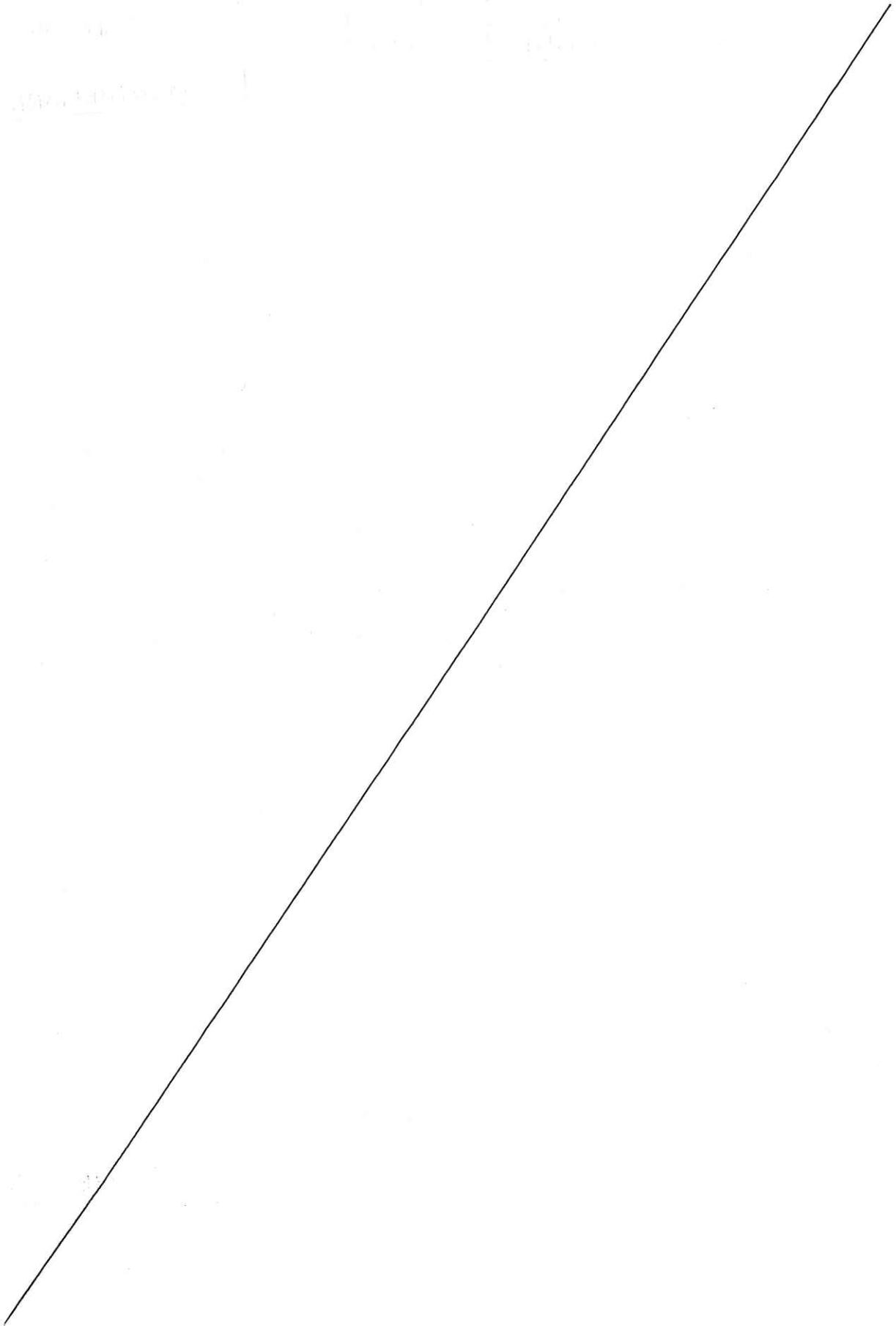
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 02 août 2011

**Le Maire,**  
**Pierre KNEPERT**  
*[Signature]*







**ACTE D'ENGAGEMENT  
(AE)**

***Personne responsable du marché***

Monsieur le Maire de la commune de BAVANS

***Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des  
Marchés Publics***

Monsieur le Maire

***Ordonnateur***

Monsieur le Maire

***Comptable public assignataire***

Monsieur le comptable du Trésor Public - 1, Place de l'Europe 25630 SAINTE SUZANNE

**ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)**
 **Je soussigné,**

Nom et prénom :	Mr Arnaud CUMENT - Directeur Général
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
SAS CUMENT IP	
Au capital de :	952 000 €
Ayant son siège à :	9, rue d'Audoubert BP 9 25420 Voujeaucourt
(Tél.)	03 81 36 35 80
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	4 3 9 3 2 8 4 8 5 0 0 0 1 6
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input checked="" type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	B439 328 485

 **Nous soussignés,**

Cotraitant	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tél.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	

après avoir :

- pris connaissance du présent document et des pièces particulières qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 46 du CMP ;



**m'engage sans réserve**, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.



**nous engageons sans réserve**, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**ARTICLE 2. PRIX**

**2-1. Montant du marché**

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

- Montant hors TVA : 21 014,00 €
  - TVA au taux de 19,60 %, soit 4 118,74 €
  - Montant TVA incluse : 25 132,74 €
- Arrêté en lettres à Vingt cinq mille cent trente deux euros et soixante quatorze cents.

**2-2. Montant sous-traité**

**2-2.1. Montant sous-traité désigné au marché**

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n°  au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations (articles 114 1° et 45 6° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

**2-2.2. Créance présentée en nantissement ou cession**

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que ~~je pourrai / nous pourrons~~ présenter en nantissement ou céder est ainsi de : 25 132,74 € Vingt cinq mille cent trente deux euros et soixante quatorze cents.

**ARTICLE 3. DELAI DE REALISATION**

Le délai d'exécution des travaux est de 2 mois à compter de la date fixée par une lettre de commande qui prescrira de les commencer.

**ARTICLE 4. PAIEMENTS**

**Prestataire unique**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :	ORCA													
à :	5 rue Mazouin - 90000 Belfort													
au nom de :	CUMENIS DS													
sous le numéro :	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">1</td> </tr> </table> clé RIB : <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> </tr> </table>	5	5	0	0	8	7	5	6	1	1	1	5	5
5	5	0	0	8	7	5	6	1	1	1				
5	5													
code banque :	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">6</td> </tr> </table> code guichet : <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;">0</td> </tr> </table>	1	2	5	0	6	9	0	1	0	0			
1	2	5	0	6										
9	0	1	0	0										

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

**Groupement solidaire**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :														
à :														
au nom de :														
sous le numéro :	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> </tr> </table> clé RIB : <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> </tr> </table>													
code banque :	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> </tr> </table> code guichet : <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> <td style="border: 1px dashed black; width: 20px; text-align: center;"> </td> </tr> </table>													

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

## ARTICLE 5. AVANCE FORFAITAIRE

Le(s) titulaire(s) :

- ne renonce(nt) pas à percevoir l'avance forfaitaire. Son montant est égal à 5% du montant des prestations à exécuter.
- renonce(nt) à l'avance forfaitaire.

## ARTICLE 6. OBJET DU MARCHÉ

Les stipulations du présent marché concernent : Travaux de voirie communale 2011 – Rue de la Vieille.

A défaut d'indication dans l'acte d'engagement du domicile élu par le titulaire à proximité des travaux, les notifications se rapportant au marché seront valablement faites à la mairie de BAVANS, jusqu'à ce que le titulaire ait fait connaître à la personne responsable du marché l'adresse du domicile qu'il aura élu.

## ARTICLE 7. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le détail estimatif.

Les pièces générales sont :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- les Cahiers des Clauses Techniques Générales en vigueur au mois d'établissement des prix.

## ARTICLE 8. PRIX ET MODE D'EVALUATION DES OUVRAGES, VARIATION DANS LES PRIX - REGLEMENT DES COMPTES

**8-1.** Les prix du marché sont établis hors TVA en tenant compte des dépenses liées aux mesures particulières concernant l'évacuation des déchets, ainsi qu'aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé (S.P.S.), conformément à la législation en vigueur. Ils seront réglés par application des prix unitaires et forfaits partiels du bordereau des prix.

**8-2.** Les modalités du règlement des comptes seront les suivant:

### A. Acomptes

Avant la fin de chaque mois, l'entrepreneur établit une facture sur la base quantitative du constat de travaux contradictoire rédigé par le maître d'œuvre.

Cette facture est transmise au maître d'œuvre pour vérification et "certification du service fait".

Une fois certifiée, la facture est transmise au maître d'ouvrage pour mandatement.

### B. Solde

Dans les quinze jours suivant la date de réception des travaux, l'entrepreneur adresse au maître d'œuvre une facture finale établie sur la base du constat de travaux définitif.

Une fois certifiée par le maître d'œuvre, la facture est transmise au maître d'ouvrage pour mandatement.

**8-3.** Modalités de paiement des avances, acomptes, solde et indemnités - Intérêts moratoires

Le délai global de paiement des avances, acomptes, solde et indemnités est fixé à 30 jours.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires

est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmentés de deux points.

Le point de départ du délai global de paiement des acomptes est la date de réception du projet de décompte par le maître d'œuvre.

Le point de départ du délai global de paiement du solde est la date d'acceptation du décompte général par le titulaire, celle-ci est constituée par la date de la réception de cette acceptation par le maître d'œuvre.

Il est dérogé à la totalité des articles 11.7, 13.231, 13.431 et 13.54 du CCAG et fait application de l'article 96 du CMP et du décret 2002-232 du 21 février 2002.

Pour l'application de l'article 13.511, le terme "paiement" est substitué à celui de "mandatement".

#### **8-4. Variation dans les prix**

Les prix sont fermes actualisables suivant les modalités fixées aux articles 8-5 et 8-6.

#### **8-5. Mois d'établissement des prix du marché**

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de Juillet 2011.

#### **8-6. Choix de l'index de référence**

L'index de référence *I* choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des travaux faisant l'objet du marché est :

TP01 : Index général tous travaux

#### **8-7. Application de la taxe à la valeur ajoutée**

Sauf dispositions contraires, tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

### **ARTICLE 9. PENALITES**

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

### **ARTICLE 10. ORGANISATION, HYGIENE ET SECURITE DES CHANTIERS**

La signalisation des chantiers devra être conforme à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, définie par l'arrêté du 24 novembre 1967 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Le titulaire est tenu de maintenir la signalisation sur toute section abandonnée avant l'achèvement des travaux, les dépenses correspondantes ne seront remboursées au titulaire que si l'abandon n'est pas prévu dans le programme d'exécution des travaux et est la conséquence d'une décision du Maître d'œuvre ou résulte d'un cas de force majeure.

Le personnel de l'entreprise travaillant sur les parties du chantier sous circulation devra être doté d'un baudrier ou gilet rétro-réfléchissant.

## ARTICLE 11. CONTROLES ET RECEPTIONS DES TRAVAUX

### 11-1. Réception

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

### 11-2. Délai de garantie

Les stipulations du CCAG sont seules applicables.

## ARTICLE 12. ASSURANCES

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire et les sous-traitants désignés dans le marché doivent justifier qu'ils sont titulaires d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux.

**J'affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.**

Les déclarations similaires de sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent document.

Fait en un seul original

à AVoujeaucourt, le le 2 AOÛT 2011

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

*lu et approuvé*

**CLIMENT TRAVAUX PUBLICS**  
 9, route d'AVOUEAUCOURT B.P. 9  
 25420 VALLÉE-AVANT  
 Tél. 03 81 36 35 81 E-mail : 03 81 36 35 81  
 SIRET 439 328 485 00010 APE 451 A

**Acceptation de l'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La Personne Responsable du Marché  
 à BAVANS

**PREFECTURE**  
**14 SEP. 2011**  
**MONTBELIARD**

le 09 Août 2011

*Pierre KNAPPET*

**MAIRIE DE BAVANS**

La Personne Responsable du Marché certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le

**COMMUNE DE BAVANS**

Travaux de voirie communale 2011- Réfection et Reprise de dégradations voirie communale  
Rue de la Vieille Vie

**DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX**

N° de prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>Rue de la Vieille Vie - Réfection en BB 0/10</b>					
1	Découpe d'enrobés à la scie	m	53	2,50	132,50
2	Engravures de raccordement sur enrobés conservés	m²	53	5,00	265,00
3	Fraisage et scarification de la surface existante sur 6cm avec évacuation des matériaux en décharge agréé, y compris apport de GNT 0/31,5 en reprofilage, réglage des pentes et des niveaux - Cylindrage	m²	1400	3,05	4 270,00
4	Couche d'accrochage gravillonnée	m²	1400	1,05	1 470,00
5	Fourniture, transport et mise en œuvre mécanique et manuelle d'enrobés mixtes silico-calcaires de type BBSG 0/10 dosés à raison de 150 Kg/m² - Cylindrage	m²	1400	9,55	13 370,00
6	Exécution de joints à l'émulsion et sablage	m	53	2,50	132,50
7	Mise à niveau par abaissement de bouches à clé	u	1	100,00	100,00
8	Réalisation de purges sur une profondeur de 50cm	m²	130	9,80	1 274,00

MONTANT TOTAL H.T. en € 21 014,00

MONTANT TVA 19.6% 4 118,74

MONTANT TOTAL T.T.C. en € 25 132,74

A Voujeaucourt, le

- 2 AOUT 2011

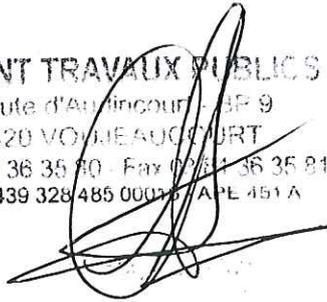
**CLIMENT TRAVAUX PUBLICS**

9, route d'Avincourt - BP 9

25420 VOUGEAUCOURT

Tél 03 81 36 35 70 - Fax 03 81 36 35 81

SIRET 439 328 485 0001 / APE 451 A



MAIRIE DE BAVANS  
14 SEP. 2011  
COURRIER REÇU

SOUS - PREFECTURE  
14 SEP. 2011  
MONTBELIARD

